

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-816

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile VU la demande formulée par l'entreprise SOGELINK sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **du 04 au 25 rue Saint-Malo** à l'occasion de travaux.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 17 au 21 novembre 2025

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ANNULE ET REMPLACE AM SG2025-797

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du 17 au 21 novembre 2025** :

- *Rue Saint-Malo au droit du n°04 et du n°25 sur toutes les places de stationnement*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGELINK.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le six novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

